

REGLEMENT TROTTIRAMA #7

Le 10, 11 et 12 MARS 2023

Préalable :

La compétition de Trottinette freestyle organisée dans le cadre du rassemblement « Trottirama » est accessible à tous les pratiquants de plus de 10 ans, qu'ils soient ou non adhérents du Hangar.

Le rassemblement « Trottirama » est une étape du Championnat de France de Trottinette freestyle.

Article 1 : Inscriptions :

Pour que l'inscription d'un participant soit valide elle devra être composée :

- Du formulaire d'inscription complété ou d'un billet compétiteur (inscription en ligne sur le site internet du Hangar Skatepark rubrique évènement « Trottirama 7 »).
- De l'autorisation parentale pour les mineurs.
- Du règlement financier de l'inscription

L'ensemble devra être complet et remis aux représentants de l'organisation au plus tard le premier jour de l'évènement.

ATTENTION : Aucune inscription ne pourra se faire sur place la veille ou le jour de l'évènement.

Le descriptif des prix pour les inscriptions est le suivant :

	Tarif (en euros)	Effectif maximum
U14 (né entre le 1/09/2009 et le 10/02/2013 / moins de 14 ans au 31/08/2023)	20	24
Amatrices (10 ans révolus et plus)	20	15
Amateurs (14 ans au 1/09/23 et plus)	20	50
Pro Femmes	35	10
Pro Hommes	35	35
Contest Big	10	35
Rail Contest	2	/

Le rassemblement « Trottirama » est ouvert aux participantes féminines. Celles-ci concourront :

- avec les participants masculins en catégories U14, toutefois elles pourront bénéficier d'un classement spécifique en fonction du nombre d'engagées.
- Dans leurs propres catégories en Amatrices et en Pro.

L'entrée est gratuite et ouverte au public spectateur. Néanmoins, aucun spectateur ne pourra avoir accès aux aires de pratique. De plus les spectateurs n'auront pas le droit de rentrer équipés d'une trottinette (skate, roller ou BMX également). Un garage sera prévu pour déposer son matériel.

Le rassemblement « Trottirama » comportera une compétition « Big ».

Les inscriptions se font en ligne et la compétition sera organisée le vendredi soir de 18H30 à 20h30. Le montant de l'inscription sera de 10 €. L'effectif max est de 35 participants.

Un rail contest sera également organisé le samedi soir de 19H00 à 20H00. Les inscriptions se feront sur place et le tarif sera de 2 €. (Aucune limite d'effectif)

Les inscriptions pour la catégorie U14 sont ouvertes aux compétiteurs ayant moins de 14 ans à la date du 31août de la saison de compétition en cours (2023).

Article 2 : Dates et Horaires :

L'événement se tiendra :

- le Vendredi 10 Mars 2023 de 16h00 à 21h00
- le Samedi 11 Mars 2023 de 09h00 à 20h00.
- Le Dimanche 12 Mars 2023 de 10H00 à 18H00.

Le déroulement de la compétition se fera suivant le déroulé prévisionnel suivant :

Horaires	Vert Ramp Vendredi 10 Mars	Skatepark
16h00-18h30	Trainings Vert ramp	16h00-21h00 Trainings toutes catégories, compétiteurs uniquement
18h30-20h30	Contest Vert ramp	
21h00	Fermeture du skatepark	

Horaires	Skatepark SAMEDI 11 Mars
9h00-9h30	Trainings toutes catégories
9h30-9h45	Trainings U14
9h45-11h00	Qualification U14
11h00-11h30	Trainings toutes catégories
11h30-11h45	Trainings Amatrices
11h45-12h45	Qualification Amatrices
12h45-13h15	Trainings Amateurs (14ans et plus)
13h15-15h45	Qualifications Amateurs (14ans et plus)
15h45-16h15	Trainings Pro Femmes
16h15-17h00	Qualification Pro Femmes
17h00-17h30	Trainings Pro Hommes
17h30-19h00	Qualification Pro Hommes
19h00-20h00	Rail Contest

Horaires	Skatepark DIMANCHE 12 Mars	Remise des prix
10h00-10h30	Trainings toutes catégories	
10h30-10h45	Trainings U14	
10h45-11h15	Finales U14	
11h15-11h45	Trainings Amatrices	
11h45-12h15	Finales Amatrices	
12h15-13h15	Trainings toutes catégories	
13h15-14h15	Trainings Amateurs (14ans et plus)	
14h15-15h00	Finales Amateurs (14ans et plus)	
15h00-15h30	Trainings Pro Femmes	15h00-15h30 Podiums U14 / Amatrices et Podiums Amateurs
15h30-16h15	Finales Pro Femmes	
16h15-16h45	Trainings Pro Hommes	
16h45-18h00	Finales Pro Hommes	
		18h-18h15 Podium Pro Femmes / Pro Hommes

Article 3 : Formule de compétition :

La compétition de Big :

- Pas de qualification, Poule de 3-4 personnes avec Jam 1 par 1 jusqu'à chute dans la limite de 45sec.

La compétition de Rail :

- Pas de qualification, 30min de jam sur le rail de la partie Park.

Les qualifications seront organisées, pour les deux épreuves, le Samedi 11 Mars 2023 (voir tableau à l'article 2) et prendront la forme suivante :

Pour les U14 :

- 1 run de présentation de 35 seconde + 1 Jam de 1min30 (si 3 rideurs) / d'1min (si 2 rideurs).

Pour les Amateurs et Amatrices :

- 1 run de présentation de 35 secondes + 1 Jam d'1m45 (si 3 rideurs) / d'1min10 (si 2 rideurs)

Pour les Pro (Hommes et Femmes) :

- 2 runs de 50 secondes : le meilleur run compte.

A l'issue des qualifications :

Pour les U14 :

- 10 participants ayant obtenus les meilleures notes seront qualifiés pour participer à la finale du dimanche.

Pour les Amatrices

- 8 participantes ayant obtenus les meilleures notes seront qualifiés pour participer à la finale du dimanche.

Pour les Amateurs :

- 10 participants ayant obtenus les meilleures notes seront qualifiés pour participer à la finale du dimanche.

Pour les Pro (Hommes ou Femmes)

- 12 participants ayant obtenus les meilleures notes seront qualifiés pour participer à la finale du dimanche.

Les finales seront organisées le Dimanche 12 Mars 2023 (voir tableau à l'article 2) et prendront la forme suivante :

Pour les U14 :

- 5 poules de 2 rideurs avec 1 run de présentation de 35 secondes + 1 Jam de 1min30

Pour les Amateurs et Amatrices :

- Poules de 4 rideurs avec 2 runs de 45 secondes (Le meilleur des 2 runs compte)

Pour les Pro (Hommes et Femmes) :

- Poules de 4 avec 2 runs de 50 secondes (le meilleur run compte) + 3 essais de Best Trick

Les entrainements auront lieu 15 minutes avant le début de chaque épreuve et en fonction des catégories dans lesquelles se sont inscrits les participants, et ce, pour les deux journées de compétitions.

Pour connaître l'ordre de passage des catégories et les horaires l'organisation vous invite à vous référer au tableau à l'article 2 (programme).

L'organisation se réserve le droit d'exclure de la compétition (sans remboursement) et/ou d'interdire l'accès à la structure « Le Hangar » à toutes personnes se trouvant sur l'air de pratique concernée par la compétition en cours au moment des entrainements, et qui ne serait pas concernée par ladite compétition ou ladite catégorie.

Article 4 : Accès aux installations :

L'accès aux installations n'est autorisé qu'avec accord des organisateurs. Les utilisateurs doivent respecter strictement le temps imparti sur les installations. En dehors de ces horaires, l'accès leur est interdit.

Article 5 : Règlement d'usage des installations :

La fréquentation de la structure par les utilisateurs implique le respect du règlement intérieur de la structure « Le Hangar » et de l'événement « Trottirama ». En cas de non observation de celui ou ceux-ci, le personnel et les membres de l'organisation sont habilités à prendre les mesures nécessaires à l'encontre du ou des contrevenants et se réservent le droit de leur interdire l'accès durant toute la durée de l'événement ou d'exclure le ou les fautifs de la compétition (sans remboursement).

Article 6 : Respect des lieux :

Le respect des lieux, le maintien en état des installations et des équipements ainsi que la propreté dans l'ensemble de la structure est l'affaire de tous, chacun se devant donc d'adopter un comportement respectueux.

Toutes dégradations volontaires de bâtiments ou matériels seront susceptibles d'entraîner l'annulation de la participation du ou des fautifs (sans remboursement), l'exclusion de la structure pour la durée de l'événement et pourront engendrer des poursuites légales dans les cas justifiés.

Les faits seront portés à la connaissance du ou des responsables.

Article 7 : Respect des personnes :

Le respect des personnes s'impose à tous.

Tous comportements irrespectueux, grossièretés ou insolence, atteinte à l'intégrité physique ou morale des individus, seront proscrits. De tels actes entraîneront l'annulation de la participation de la ou des personnes fautives (sans remboursement), l'exclusion de la structure pour la durée de l'événement et pourront engendrer des poursuites légales dans les cas justifiés.

Les faits seront portés à la connaissance du ou des responsables de la manifestation.

Article 8 : Sécurité des biens et des personnes :

Afin de limiter les incidents de biens et de personnes, il est essentiel que chacun se conforme aux règles élémentaires de sécurité.

La structure « Le Hangar » décline toutes responsabilités en cas de vol, détérioration ou dommage pouvant être subi par les biens ou les personnes et qui ne serait pas en lien avec son activité.

La consommation d'alcool et de stupéfiants est interdite durant le temps de pratique au sein de la structure.

Les membres de l'organisation se réservent le droit de refuser la participation d'une personne au rassemblement « Trottirama » en cas d'altération des facultés liés à la consommation d'alcool, de stupéfiants ou de toutes autres substances dans le but d'éviter toute mise en danger de soi et des autres participants.

Le port du casque est obligatoire durant toute la durée des épreuves. En cas de refus, le participant sera exclu de la compétition (sans remboursement).

Le port d'autres protections est conseillé mais non imposé.

Article 9 : Risques et responsabilité :

Les participants (ou leurs représentants dans le cadre de mineurs) assurent être parfaitement informés que les pratiques telles que la Trottinette freestyle peuvent s'avérer dangereuses et impliquent un risque de blessure.

Les participants (ou leurs représentants dans le cadre de mineurs) certifient avoir des capacités suffisantes pour participer à la compétition « Trottirama ».

L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

Article 10 : Assurance :

L'organisateur a souscrit une assurance collective Multirisque Adhérents/Association qui comprend la garantie « Responsabilité Civile » obligatoire des participants.

Elle vous propose en outre une garantie « Individuelle Accident » souscrite auprès de l'APAC. Cette Multirisque Adhérents/Association Supérieur peut garantir également chaque participant en « Individuelle Accident Corporel » auprès de la Mutualité Accidents de la Confédération des Œuvres Laïques suivant les plafonds spécifiques disponibles auprès de l'organisateur.

Avant de participer au rassemblement « Trottirama », il est donc de notre devoir de vous informer de la possibilité qui vous est offerte de souscrire, en plus des garanties de base, des garanties complémentaires plus importantes en cas d'accident corporel.
La souscription de ces options devra se faire au plus tard le Jeudi 9 Mars 2023.

Article 11 : Propriété individuelle de l'image :

La participation au rassemblement « Trottirama » vaut autorisation expresse et implicite concernant la publication de photos ou vidéos captées et diffusées par les organisateurs au cours de ladite manifestation.

En cas de refus, il est à la charge du participant d'en informer l'organisation par écrit.

Article 12 : Jugement :

Les organisateurs délèguent la responsabilité de juger les prestations des compétiteurs au jury réuni pour l'occasion. Le jury se réserve le droit de modifier la catégorie d'inscription d'un compétiteur en cas de sous classement de ce dernier. Les notations données par le jury permettent le calcul de la note finale de chacun des participants et par conséquent, la réalisation du classement des compétiteurs.

Les décisions du jury sont irrévocables et ne peuvent être ni modifiées, ni négociées par les organisateurs ou les compétiteurs.

Pour les qualifications et les finales de toutes les compétitions, chaque participant se verra attribuer une note sur 100 points ainsi décomposée selon les critères définis comme suit :

- Technicité des tricks et prise de risques : /40 points.

Difficulté technique des figures réalisées

Engagement des figures réalisées

- Style : /30 points.

Longueur des slides

Longueur et hauteur des sauts et rotations, vitesse dans le run, niveau de maîtrise et fluidité

- Exploitation de l'espace : 30 points.

Exploitation des différents modules et de l'intégralité du Park

Fluidité de la ligne

(+Finales : Best Trick /20 pts)

La technique sera évaluée au regard de la difficulté des figures réussies, de la proportion de figures difficiles ou engagées tentées durant le run et de la vitesse.

Le style sera évalué au regard de la maîtrise des gestes techniques, de leur amplitude et de leur fluidité.

L'exploitation de l'espace sera évaluée au regard de l'occupation de la zone de pratique et de l'originalité des trajectoires.

Le jury aura aussi pour missions, à l'issue des finales, de désigner les vainqueurs du **Dissidences Best Tricks Park** ». Cette décision sera irrévocable et ne pourra être ni modifiée, ni négociée par les organisateurs et les compétiteurs.

Article 13 : Modalité de classement et Label Fédération Française de Roller et Skateboard :

Le rassemblement « Trottirama » se fait avec le label « compétition » de la Fédération Française de Roller et Skateboard (FFRS).

Ce label ouvre le droit de pratiquer son sport à travers un circuit de compétition au niveau national.

Toutefois, le label « compétition » de la FFRS ne valorise pas que la performance sportive, il met aussi en avant les clubs qui développent un accompagnement et une promotion de leurs athlètes, en particulier auprès des jeunes.

Le classement à la FFRS implique que les rideurs disposent d'une licence FFRS. Cette mention devra être précisée sur le formulaire d'engagement en ligne.

Seuls les compétiteurs professionnels inscrits sur la compétition « Park » et étant en possession d'une licence FFRS pourront gagner des points pour le classement des championnats de France de Trottinette Freestyle.

Article 14 : Récompenses et dotations :

Le rassemblement « Trottirama » donne lieu à des dotations en nature (lots) et en numéraire (Prize Money).

Le Prize Money accordé pour la compétition se décomposera comme suit :

- Première place : 700 euros.
- Deuxième place : 450 euros.
- Troisième place : 200 euros.
- Best Tricks : 150 euros.

Seuls les participants professionnels seront concernés par l'attribution du Prize Money. Aucun mineur ne pourra recevoir de prize money sans la présence d'un responsable légal qui prendra la récompense en son nom.

Article 15 : Modifications – Annulation des épreuves :

En cas de force majeure ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter les épreuves en cours, de modifier les horaires ou d'annuler les épreuves.

Article 16 : Acceptation du présent règlement :

Tout participants reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

Fait à Nantes le 6 février 2023

**AUTORISATION PARENTALE
POUR LES MINEURS
A joindre obligatoirement avec l'inscription**

Je soussigné(e) Monsieur/Madame : _____

agissant en qualité de père/mère/tuteur légal, autorise (nom et prénom du compétiteur ou de la compétitrice) _____ né-e le _____ à participer à la compétition de trottinette freestyle organisée durant le rassemblement TROTTIRAMA le 10,11 et 12 Mars 2023.

Je certifie avoir l'autorité parentale sur ce mineur. Je reconnais que ce mineur est apte à la pratique de la Trottinette freestyle en compétition sans aucune contre-indication médicale. En cas d'accident, j'autorise les organisateurs et les secours à prendre toutes les mesures qu'ils jugeraient utiles ou nécessaires. , et à me contacter en cas d'urgence au numéro ci joint : _____

J'autorise le Skatepark Le Hangar à utiliser les photos et vidéos captées pendant l'événement pour toutes publications et diffusions sans limitation de durée.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement, l'avoir compris et l'accepter.

Fait à _____ le _____

Signature